

L'agrégation des comptes de l'agglo et des communes

L'idée innovante

Le regroupement de communes, dans le cadre des EPCI, conduit à des transferts de compétences des Villes à l'EPCI : ceux-ci sont valorisés, intégrés dans le budget de l'EPCI, et soustraits des budgets Villes.

Dès 2006 la CAVDS et les communes présentent des comptes administratifs « agglomérés » (2005 et 2006).

Les objectifs recherchés

- Apporter transparence et lisibilité à un ensemble complexe.
- Permettre le suivi du principe d'économie de moyens mis en avant lors de la création de la CAVDS.
- Mettre en évidence l'intérêt économique du groupement, eu égard notamment au volume des investissements réalisés.
- Suivre les grands équilibres budgétaires, la fiscalité, l'endettement, et en tirer des ratios portant sur l'ensemble Villes/Communauté.

La démarche mise en œuvre

Les services financiers des 2 villes et de la CAVDS participent à l'élaboration des agrégats et des ratios. C'est un exemple supplémentaire de partenariat entre les services des Villes et de la CAVDS qui implique non seulement les financiers mais aussi les Ressources Humaines, et qui culmine avec les communications présentées, en termes identiques, aux Conseils municipaux et au Conseil Communautaire.

Le contenu de la réalisation

L'agrégation des comptes et leur présentation en termes identiques aux Conseils municipaux et au Conseil Communautaire permet de :

- Suivre l'économie de moyens mise en avant lors de la création de la CAVDS : apparaît clairement, en particulier, la quasi stabilité du nombre d'agents entre 2003 et 2006. On peut également citer, à titre plus anecdotique, les niveaux très raisonnables des indemnités versées aux élus communautaires.
- Mettre en évidence le volume des investissements réalisés par rapport aux années précédant la mise en place de la Communauté d'agglomération : le montant des investissements physiques financés par la CAVDS passe de 5 M€ en 2004 à près de 22 M€ en 2006.

Les moyens humains et financiers

Seuls les moyens internes existants sont mobilisés. Il n'y a pas de coût externalisé.

Les documents de communication sont également produits avec les ressources internes aux collectivités.

Le bilan de la réalisation

Les comptes sont rendus en toute transparence.

Cette procédure permet d'évaluer l'impact de la mise en place de la CAVDS et de répondre à un certain nombre de critiques concernant la mise en place des Communautés.

Cette procédure a été exposée pour la première fois en 2006.

La même méthode a été utilisée en 2007 sur les montants des Comptes administratifs de 2006.
La poursuite de cette démarche, appréciée par les élus, n'est pas remise en cause.
Parmi les évolutions possibles, il faut envisager celle des textes réglementaires à venir, qui entraîneraient sans doute des adaptations.
Ceci montre bien le rôle précurseur de la démarche de la CAVDS.

Contact :

Francis Paul Descheirder , DGA pôle Finances CAVDS

tél. : 01 55 18 69 00

francis-paul.descheirder@mairie-boulogne-billancourt.fr